

Règlement - Appel à candidatures

PRIX ART GRAPHIQUE & PATRIMOINE SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Préambule :

La société **Art Graphique & Patrimoine**, dont le siège social est situé au 1 avenue des aiguilleurs, Saint-Denis - 93210 en partenariat avec la **Fondation pour la Sauvegarde de l'Art Français**, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé au 22 rue de Douai à Paris, a décidé de créer le « **Prix Art Graphique & Patrimoine** » pour récompenser chaque année un programme de restauration ou de valorisation d'un site patrimonial, monument, œuvre ou territoire en France.

Le prix a pour but de soutenir des initiatives de préservation et transmission des patrimoines français en fournissant un appui scientifique et technique aux projets via un mécénat de compétences. Les partenaires sont convaincus que tous les patrimoines doivent pouvoir bénéficier du meilleur des technologies numériques pour leur programme de restauration, que ce soient des édifices classés ou du patrimoine vernaculaire, objet d'identité des communes françaises, notamment pour tous ces édifices en péril qui ne peuvent pas accéder par leurs moyens à des technologies de pointe.

L'édition 2024 / 2025 du prix fait l'objet du présent appel à candidature validé par le Président de la Fondation *M. Olivier de Rohan Chabot* et par le Président d'Art Graphique & Patrimoine, *M. Gaël Hamon*, signataires.

Chaque candidat reconnaît accepter, après en avoir pris connaissance, les modalités d'organisation du prix, telles qu'elles résultent du règlement ci-dessous.

ARTICLE 1: OBJET

Le prix récompense un porteur de projet de restauration patrimoniale avec une action de numérisation 3D ou de mise en valeur via les technologies numériques. Les actions objet de la récompense peuvent être d'ordre divers et avec une valeur financière inférieure ou égale à 15 000€ HT. Les actions, objet de la récompense, seront définies par le jury en fonction du programme de restauration/valorisation candidat, de ses besoins et de son état d'avancement : acquisition de données lasergrammétriques ou photogrammétriques, production de documentation technique, développement de solutions de communication, de promotion ou de mise en valeur du projet.

ADRESSE SIÈGE SOCIAL :
50 AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON
BP10 - 93210 LA PLAINE SAINT DENIS
TÉL : 01 81 81 11 70
MAIL : ARTGP@ARTGP.FR

ADRESSE ACCÈS :
1 AVENUE DES AIGUILLEURS
93210 - LA PLAINE SAINT DENIS
BÂTIMENT 141 - PARC ICADE
SITE WEB : ARTGP.FR

SAS AU CAPITAL DE 50 000 €
RCS BOBIGNY 393 328 323
SIRET : 393 328.323.00059
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 60 393 328 323 - APE 7112A

Le prix AGP a pour objectif de soutenir un projet **en cours ou à réaliser**, répondant à l'une des catégories indiquées à l'article 2 du présent appel à candidature.

La participation à ce concours est gratuite et n'engage aucune participation financière de la part des candidats.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ELIGIBILITE

Eligibilité du candidat :

Peuvent concourir :

- les personnes publiques, à titre indicatif et non exhaustif : les collectivités, les institutions, les musées, les fondations, les associations loi 1901, excepté l'Etat et les collectivités territoriales ou groupement de communes de plus de 10 000 habitants ;
- les personnes physiques, propriétaires privés, sans restriction de nationalité
 - Gestionnaires ou propriétaires d'un patrimoine, classé ou non classé, répondant à une des catégories suivantes :
- o Monument, site historique, patrimoine vernaculaire sur le territoire français de type :
 - Religieux
 - Civil
 - Militaire
 - Patrimoine de proximité
 - Patrimoine industriel
- o Œuvres d'art, objets rares, collections d'objets d'intérêt historique et artistique.

Eligibilité du projet :

Le prix vise à soutenir les catégories de projets suivants :

- un programme de restauration et / ou de conservation
- un projet d'étude et / ou de diagnostic
- un projet de communication, promotion ou mise en accessibilité pour le grand public

La catégorie du projet devra être signalée dans le dossier de candidature. Les projets devront porter sur les typologies de patrimoine mobilier ou immobilier répertoriées dans l'article 2 du présent règlement. Peuvent concourir les projets en cours ou à réaliser.

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE

Le dossier de candidature comprend obligatoirement les éléments suivants [3 pages maximum pour chaque dossier, hors reportage photos] :

- Lettre de présentation de l'édifice et de son histoire
- Note d'intention descriptive du projet et de ses objectifs, en précisant la catégorie
- Reportage photos du site [3 à 5 photos à minima]
- Plan de financement du projet de restauration
- Retroplanning des opérations
- Maître d'œuvre / architecte [projets de restauration] et/ou Partenaires scientifiques du projet

Un accusé de réception sera remis aux candidats, attestant de leur bonne inscription et la prise en compte de la candidature.

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courrier électronique en un fichier unique en format PDF à l'adresse mail suivante :

prixartgp@sauvegardeartfrancais.fr

Présentant en objet : « **Candidature – Prix AGP 2024/25** »

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le **9 septembre 2024**, à minuit.

ARTICLE 4 : DOTATION

Le site lauréat fera l'objet d'une opération en mécénat de compétences de la valeur inférieur ou égale à 15 000€ HT, sous la forme d'une opération relevant du savoir-faire d'Art Graphique & Patrimoine :

- Une campagne de relevés 3D (lasergrammétrie et photogrammétrie),
- La production de documentation technique (ortho-images, ortho-photos, dessins techniques, cartes de déformation, modèle 3D)
- Le développement d'une solution de communication, de promotion ou de mise en valeur du projet (film en nuage de points, images de reconstitution historiques 3D...)

La prestation et l'ampleur de l'opération et les documents remis au lauréat seront à définir en fonction du projet, des sites et des besoins du projet.

Les prestations, objet de la récompense, seront livrées au lauréat dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention de mécénat.

ARTICLE 5 : JURY

Les projets candidats seront analysés par un comité de sélection (comité d'action de la Fondation) qui choisira trois projets finalistes. Le.s projet.s lauréat.s sera/seront désignés par un jury de sélection ainsi composé :

- Gaël Hamon, président et fondateur d'Art Graphique & Patrimoine
- Olivier de Rohan Chabot, Président de la Fondation la Sauvegarde de l'art français
- Un expert du patrimoine français

ARTICLE 6 : REMISE DE PRIX

La remise du prix sera organisée en octobre/novembre 2024 à l'occasion du Salon international du patrimoine culturel, au Carrousel du Louvre. L'annonce et la remise du prix feront l'objet d'un évènement de relations publiques.

ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES

Il est convenu que AGP peut être amené à conserver les données à caractère personnel du partenaire et que toute autre information personnelle fournie par le partenaire dans le cadre défini en Préambule pourrait faire l'objet d'un traitement par AGP. AGP n'utilisera pas les informations personnelles fournies par le partenaire à des fins commerciales.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement général sur la protection des données [RGPD], Le partenaire dispose à l'égard d'AGP, d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant. Pour faire valoir vos droits, contactez : artgp@artgp.fr.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la décision du jury, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Pour toute question :

Chiara Cristarella Orestano, c.cristarella@artgp.fr

Zoé Amrhein, zamrhein@sauvegardeartfrancais.fr

ADRESSE SIÈGE SOCIAL :
50 AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON
BP10 - 93210 LA PLAINE SAINT DENIS
TÉL : 01 81 81 11 70
MAIL : ARTGP@ARTGP.FR

ADRESSE ACCÈS :
1 AVENUE DES AIGUILLEURS
93210 - LA PLAINE SAINT DENIS
BÂTIMENT 141 - PARC ICADE
SITE WEB : ARTGP.FR

SAS AU CAPITAL DE 50 000 €
RCS BOBIGNY 393 328 323
SIRET : 393 328.323.00059
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 60 393 328 323 - APE 7112A